

**S.I.R.P. DANCY, LE GAULT ST-DENIS, MORIERS,
PRE ST-EVROULT, PRE ST-MARTIN**

8 Place de l'Eglise 28800 LE GAULT SAINT DENIS

Tel : 02.37.47.28.85 Fax : 02.37.47.24.66. Email : mairielegaultsaintdenis@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**

Le Comité syndical du Regroupement Pédagogique de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, s'est réuni ***le lundi 19 janvier 2015 à 20 heures 00***, à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de M. Benoist MOREAU, Président.

Présents : M AME Serge, M MOREAU Benoist, M. DEL PESO David, M ROZAIRE Pascal, M ROULLEE Alain, M. CHABOCHE Fabrice, Mme FICHOU Aurélie, Mme BELLENOUE Jocelyne, Mme CHARPENTIER Virginie, M. BRAYDA-BRUNO Jean-Marc, M. HY Jean-Louis, Mme AUBERT Laetitia.

Absents : M. CHARPENTIER Patrick, M DURAND Guillaume, M. FOUQUÉ Jacques (suppléante Mme BELLENOUE Jocelyne), Mme LE TALLEC Marie.

Secrétaire de séance : M. DEL PESO David

Le conseil Syndical,

- Après avoir été informé du devis reçu pour la sécurisation du portail de l'école, autorise le Président à demander la subvention auprès du Fond d'Aide aux Communes.
- Autorise le Président à demander le Fonds de Péréquation pour les investissements 2015.
- Décide de saisir le Comité Technique Paritaire du Centre de gestion pour déterminer les taux des avancements de grade.
- Décide de demander le remboursement des coûts du périscolaire engendrés par la réforme des rythmes scolaires auprès de la Communauté de communes du Bonnevalais pour le coût de la restauration, du transport du mercredi midi et des frais liés aux T.A.P. de septembre à décembre 2014.
- Décide d'adhérer à la procédure du Centre de gestion pour la participation des employeurs à la mutuelle santé et pour l'action sociale.

Questions diverses

- Monsieur Alain ROULLEE, Vice Président, émet une remarque sur le document d'information élaboré par les représentants des parents d'élèves sur les T.A.L. Il est noté que « compte tenu de la prise de compétence du périscolaire par la Communauté de communes, le SIRP supprimait les T.A.L. ». Hors, la décision de suppression des T.A.L. n'est pas consécutive à cette prise de compétence, elle a été déterminée par rapport à des difficultés rencontrées par les encadrants au niveau du comportement des enfants et du manque de locaux.
- Le Conseil est informé que le photocopieur de l'école et un ordinateur portable devront certainement être changés en cours d'année.

- Monsieur Fabrice CHABOCHE demande que les Vice-présidents qui vont rencontrer prochainement Monsieur Damien ZEPHIRIN, Agent communautaire chargé de réaliser une étude sur l'éventuelle prise de la compétence scolaire par la Communauté de communes du Bonnevalais, rappellent la volonté des parents du S.I.R.P. de voir organiser par cette collectivité (dont c'est la compétence), la mise en œuvre des T.A.P. pour la prochaine rentrée scolaire.

Le Président,

Benoist MOREAU.